

**LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES DE  
CONDITION FÉMININE CANADA  
VISANT À PROMOUVOIR  
L'AVANCEMENT  
DE LA FEMME**

**POINTS SAILLANTS  
(1998-2002)**

**Avril 2002**

## Table des matières

1. Introduction	1
2. Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies	1
2.1 Examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD +5)	1
2.2 « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI <sup>e</sup> siècle » (Beijing +5)	2
2.3 Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation (SMDS +5)	3
2.4 Examen et évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat (Istanbul +5)	3
2.5 VIH/sida : « À crise mondiale, action mondiale »	4
2.6 Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	4
2.7 Session extraordinaire consacrée aux enfants (Sommet mondial pour les enfants +10)	5
3. Conventions et commissions des Nations Unies	5
3.1 Commission de la condition de la femme	5
3.2 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	6
3.3 Protocole sur la traite des personnes	7
4. Organisation des États américains (OEA)	7
5. Sommet des Amériques	8
6. Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)	9
7. Commonwealth	10
8. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	10
9. La Francophonie	11
10. Conseil de l'Europe	12
11. Projet Metropolis	12

*\* Nota : Les noms des organismes sont marqués d'un signet. Il suffit de cliquer sur un nom pour accéder à la section appropriée.*

## 1. INTRODUCTION

Le Canada est déterminé à promouvoir l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes au moyen d'activités nationales et internationales. Son engagement en ce sens repose sur la conviction que le droit des femmes à l'égalité fait partie intégrante des droits de la personne et est indissociable du développement démocratique.

À titre d'organe fédéral chargé de promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada, Condition féminine Canada joue un rôle important dans la promotion de l'égalité des sexes partout dans le monde, rôle qu'il remplit de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'Agence canadienne de développement international, d'autres ministères fédéraux et des organisations oeuvrant pour l'égalité des droits. Le Ministère travaille à la promotion de l'égalité au sein d'un certain nombre d'organisations multilatérales, dont les Nations Unies, l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), le Commonwealth, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Francophonie.

Au cours des quatre dernières années, Condition féminine Canada a continué à faire valoir, dans divers forums internationaux, l'importance de respecter pleinement les droits fondamentaux des femmes et de tenir compte du point de vue des femmes et de celui des hommes. Pour connaître les activités réalisées par le gouvernement du Canada dans ce domaine, on se reportera aux *Points saillants des activités internationales du Canada pour promouvoir l'avancement de la femme (1990-1997)*, téléchargeable à partir du site Web de Condition féminine Canada. Les pages qui suivent présentent en ordre chronologique certaines des activités récentes ou en cours dans les forums suivants :

- Nations Unies : Sessions extraordinaires, conventions et commissions de l'Assemblée générale;
- Organisation des États américains, Sommet des Amériques;
- Organisation de coopération économique Asie-Pacifique;
- Commonwealth;
- Organisation de coopération et de développement économiques;
- La Francophonie;
- Conseil de l'Europe;
- Projet Metropolis.

## 2. NATIONS UNIES – Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale

<http://www.un.org/>

Depuis 1998, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et d'autres ministères concernés du gouvernement du Canada, Condition féminine Canada a aidé à préciser la position défendue par le Canada aux sessions extraordinaires suivantes :

### 2.1 Vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, Examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD +5), du 30 juin au 2 juillet 1999, New York

<http://www.unfpa.org/icpd/icpdmain.htm>

- Les gouvernements ont adopté une *déclaration politique* ([http://www.unfpa.org/icpd/round&meetings/hague\\_forum/reports/finaldeclaparlia.htm](http://www.unfpa.org/icpd/round&meetings/hague_forum/reports/finaldeclaparlia.htm), en anglais seulement) et décidé des *principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement* (<http://www.unfpa.org/icpd/index.htm>, en anglais seulement). Ils se sont employés à cerner les

obstacles à l'application du Programme d'action et les principales mesures à prendre pour faciliter celle-ci.

- Le Canada a fait pression pour que soient maintenus les droits énoncés dans le *Programme d'action* de 1994 (<http://www.unfpa.org/icpd/reports&doc/icpdpoafr.html>), en particulier en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et génésiques des femmes. Comme il l'a fait dans d'autres forums, il a favorisé l'adoption d'une approche visant à répondre aux besoins particuliers que connaissent les femmes aux différentes étapes de leur vie.

## 2.2 « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » (Beijing +5), vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 5 au 9 juin 2000, New York

<http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/index.html>

- Au cours de la session extraordinaire, on a mis en lumière les réalisations, les obstacles, les défis existants de même que les mesures et les initiatives à prendre pour appliquer, avec exactitude, la totalité des éléments de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing* (<http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/revdocs.htm>), adoptés en 1995 à la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes.
- Condition féminine Canada (Secrétariat de Beijing +5) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ont orchestré les préparatifs du Canada, dont la *Réponse du Canada au questionnaire des Nations Unies sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing* (<http://www.swc-cfc.gc.ca/beijing5/quest-f.html>).
- À la session extraordinaire, le Canada s'est employé à faire adopter une déclaration politique et un document faisant état des résultats (Autres initiatives et actions pour mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (<http://www.un.org/womenwatch/daw/followup/reports.htm>, en anglais seulement). Ce document, qui est axé sur l'action, tourné vers l'avenir et fondé sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises à ce jour, réaffirme la volonté des gouvernements d'atteindre les objectifs à court et à long terme énoncés dans la déclaration et le *Programme d'action*. Les gouvernements s'y engagent notamment à promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles, l'utilisation d'une approche intégrée de l'égalité, les partenariats, la prise en considération de la totalité des étapes de la vie ainsi que le respect et la valorisation de la diversité des expériences vécues par les femmes.
- Les réalisations clés de la session comprennent un engagement commun à prendre les mesures suivantes :
  - reconnaître la diversité des expériences des femmes, y compris les obstacles propres aux femmes autochtones, en particulier en ce qui concerne la prise de décisions, le développement des capacités, la recherche, l'éducation, la formation et la violence;
  - éliminer la violence à l'endroit des femmes (en particulier en incluant dorénavant dans cette notion le viol conjugal, les attaques à l'acide, les crimes d'honneur, les crimes passionnels et les crimes fondés sur la race ou l'ethnie);
  - protéger la population civile dans les conflits armés, y compris les filles recrutées dans le cadre des hostilités;
  - considérer les répercussions différentes qu'ont le VIH et le sida sur les femmes et sur les hommes;
  - améliorer le bien-être psychologique des femmes et des filles;
  - accroître la participation des femmes aux nouvelles technologies en ce qui concerne l'accès, l'éducation, la formation, l'emploi et les activités commerciales;

- consolider les activités onusiennes qui touchent à la promotion de l'égalité entre les sexes.
- Bien que le document ne mentionne pas explicitement l'orientation sexuelle, plusieurs pays, dont le Canada, ont déclaré qu'ils incluaient l'orientation sexuelle dans les autres situations faisant obstacle à l'égalité totale. Cette position est conforme à l'interprétation couramment donnée par les tribunaux à la *Charte canadienne des droits et libertés* ([http://laws.justice.gc.ca/en/charter/const\\_fr.html](http://laws.justice.gc.ca/en/charter/const_fr.html)) et à l'actuelle législation canadienne.
- La session a aussi donné lieu au renouvellement de la détermination à améliorer les rapports entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et la société civile, élément essentiel de l'application des engagements.

**2.3 Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation, vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (SMDS +5), du 26 au 30 juin 2000, Genève**  
<http://www.un.org/esa/socdev/geneva2000/> (en anglais seulement)

- À la session extraordinaire et au grand forum parallèle organisé par des organisations non gouvernementales, les délégations de 160 États membres ont passé en revue les progrès accomplis depuis l'adoption des *Déclaration et Programme d'action de Copenhague* (1995) (<http://www.un.org/esa/socdev/docs/copfrench.pdf>) afin de déterminer les nouvelles initiatives à prendre.
- Le Canada a réussi à faire inclure dans le document final, intitulé *Nouvelles initiatives de développement social* (<http://www.un.org/esa/socdev/docs/francais.pdf>), du texte sur les dossiers prioritaires, dont le sexe, les Autochtones, les groupes vulnérables et marginaux, ainsi que l'apprentissage et les compétences. La collectivité internationale a reconnu expressément que la pauvreté touche différemment et inégalement les femmes et les hommes, que l'appauvrissement ne se produit pas de la même façon pour l'un et l'autre sexe et qu'il est nécessaire de tenir compte de ces différences pour comprendre la pauvreté et l'éliminer au moyen d'interventions publiques.
- Dans le document final, les gouvernements se donnent aussi un certain nombre d'objectifs précis, y compris :
  - promouvoir les droits de la personne et les libertés fondamentales, puisque sans eux il ne peut y avoir d'égalité entre les sexes;
  - d'ici 2015, réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté;
  - d'ici 2015, faire en sorte que les filles et les garçons aient accès gratuitement à l'enseignement primaire;
  - tenir compte des différences entre les sexes à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques et de la planification des programmes et des projets.

**2.4 Vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat (Istanbul +5), du 6 au 8 juin 2001, New York**  
<http://www.un.org/french/ga/habitat/>

- Les gouvernements ont adopté la *Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire* ([http://www.unchs.org/istanbul+5/declaration\\_cities.htm](http://www.unchs.org/istanbul+5/declaration_cities.htm), en anglais seulement), qui réitère les engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (1996), notamment celui de voir à ce que toute la population ait un abri adéquat tout en veillant au développement durable des établissements humains.

- La déclaration fait état des progrès accomplis ainsi que des lacunes et défis qui subsistent. Elle indique aussi les nouvelles mesures et initiatives à prendre pour accélérer l'application du *Programme pour l'habitat* (<http://www.un.org/french/ga/istanbul5/declaration.htm>) (*Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains*), approuvée en 1996. Les gouvernements y réitèrent les engagements pris dans le cadre du Programme pour l'habitat en ce qui concerne l'égalité entre les sexes et déclarent leur intention de promouvoir l'égalité entre les sexes, le renforcement de l'autonomie des femmes et la pleine participation de ces dernières au développement des établissements humains.
- Condition féminine Canada s'est employé à faire en sorte que les gains réalisés en 1996 en matière d'égalité entre les sexes ne soient pas perdus, et que les préparatifs, les travaux et les résultats de la session extraordinaire se traduisent par des progrès additionnels. Grâce à sa participation active aux négociations avec la société civile de même qu'aux négociations interministérielles, intergouvernementales et internationales, Condition féminine Canada a pu préciser et défendre les positions et les priorités du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'égalité des sexes.

**2.5 VIH/sida : « À crise mondiale, action mondiale », vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 25 au 27 juin 2001, New York**  
<http://www.un.org/french/ga/sida/conference/>

- La session avait pour but d'examiner la réponse de la collectivité internationale à l'épidémie de VIH/sida. Les 189 États membres ont adopté à l'unanimité et sans réserve la *Déclaration d'engagement* ([http://www.unaids.org/whatsnew/others/un\\_special/Declaration020801\\_fr.htm](http://www.unaids.org/whatsnew/others/un_special/Declaration020801_fr.htm)), qui inclut une gamme d'objectifs bien définis.
- Le document insiste du début à la fin sur l'égalité entre les sexes. Les pays ont convenu d'adopter, au besoin, des mesures pour mettre fin à la discrimination à l'endroit des femmes sur le plan de l'éducation, des héritages, de l'emploi et des soins de santé ainsi que dans d'autres secteurs; de multiplier les programmes qui permettent aux femmes de contrôler leur vie sexuelle et leur santé génésique; et de mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles, y compris le viol, les voies de fait, la traite à des fins de prostitution et les pratiques traditionnelles et coutumières néfastes.
- Condition féminine Canada a participé activement à la formulation par un comité interministériel et au moyen de consultations nationales des positions défendues par le Canada durant les négociations. Le Ministère s'est appuyé sur les résultats de la 45<sup>e</sup> Commission de la condition de la femme sur le VIH/SIDA en 2001 et a insisté pour que l'égalité entre les sexes soit l'un des fondements de la déclaration.

**2.6 Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (CMCR), du 31 août au 8 septembre 2001, Durban (Afrique du Sud)**  
<http://www.unhchr.ch/french/html/racism/>

- La Conférence mondiale avait pour but de passer en revue et d'évaluer les progrès des trois dernières décennies, que les Nations Unies ont consacrées à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1973-2003), et d'élaborer les *Déclaration et Programme d'action de Durban* ([http://www.unhchr.ch/french/html/racism/02-documents-cnt\\_fr.html](http://www.unhchr.ch/french/html/racism/02-documents-cnt_fr.html)), qui établissent les normes, les structures et les correctifs nécessaires pour garantir la pleine reconnaissance de l'égalité des êtres humains et le respect de leurs droits fondamentaux.

- Condition féminine Canada a participé activement aux préparatifs de la conférence et a travaillé à faire en sorte que l'ensemble de la déclaration et du programme d'action tienne compte de l'interaction entre le sexe et la race, de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes.

## **2.7 Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants (Sommet mondial pour les enfants +10), du 8 au 10 mai 2002, New York**

<http://www.unicef.org/french/specialsession/>

- Les Nations Unies tiendront leur session extraordinaire sur les enfants du 8 au 10 mai 2002. Les États passeront alors en revue les progrès accomplis pour les enfants depuis le sommet de 1990 et évalueront l'application des *Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et Plan d'action connexe* (<http://www.unicef.org/wsc/declare.htm>, en anglais seulement).
- La session devrait donner lieu à un programme mondial assorti d'objectifs et d'un plan d'action visant trois résultats primordiaux, à savoir, pour tous les enfants : le meilleur départ possible dans la vie; une éducation de base de qualité; la protection contre les abus, l'exploitation et la violence.
- Condition féminine Canada a contribué à faire en sorte que les travaux du Canada en vue du sommet tiennent compte des différences entre les sexes. Le Canada s'est donné comme priorité de promouvoir l'avancement et le renforcement de l'autonomie des filles de même que leur participation entière et équitable dans toutes les sphères de la société, parce qu'il s'agit de conditions essentielles à l'amélioration du sort des enfants dans le monde.

## **3. NATIONS UNIES – Conventions et commissions**

<http://www.un.org/>

### **3.1 Commission de la condition de la femme des Nations Unies**

<http://www.un.org/womenwatch/daw/csw> (en anglais seulement)

- De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Condition féminine Canada a pour tâche d'orienter la participation du Canada aux travaux de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, principal organisme des Nations Unies s'intéressant à l'avancement des femmes.
- Depuis 1995, la Commission joue un rôle central dans la surveillance de l'application de la *Déclaration et du Programme d'action de Beijing* (<http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/revdocs.htm>) et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing +5), qui a eu lieu en 2000. Condition féminine Canada participe activement aux réunions et aux négociations menant à l'adoption de conclusions et de résolutions qui tiennent compte des priorités nationales et internationales.
- La Commission se réunit une fois par année. Elle tiendra sa 46<sup>e</sup> session à New York, du 4 au 15 mars 2002. Les thèmes traités seront les suivants :
  - Le renforcement de l'autonomie des femmes tout au long de leur vie comme stratégie d'élimination de la pauvreté;
  - La différence entre le point de vue des femmes et celui des hommes en ce qui concerne la gestion du milieu et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

- Voici le plan de travail de la Commission pour la période de 2003 à 2006 :
  - 2003 : Participation et accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications; utilisation et retombées de ces médias et technologies comme instruments de l'avancement et du renforcement de l'autonomie des femmes; droits fondamentaux des femmes et élimination de toute forme de violence envers les femmes et les filles au sens où l'entendent le *Programme d'action* de Beijing et le document adopté à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire.
  - 2004 : Rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité entre les sexes; pleine participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits, de même qu'à la consolidation de la paix après les conflits.
  - 2005 : Examen de l'application du *Programme d'action* de Beijing et du document adopté à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale; défis actuels et stratégies d'avenir pour l'avancement et le renforcement de l'autonomie des femmes et des filles.
  - 2006 : Participation accrue des femmes au développement — contexte propice à l'égalité entre les sexes et à l'avancement des femmes, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé et du travail; participation égale des femmes et des hommes à tous les niveaux de la prise de décisions.

### 3.2 Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/fconvention.htm>

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/fconvention.htm>) a été adoptée par les Nations Unies en 1979 et ratifiée par le Canada en 1981. En mai 2001, 168 États membres l'avaient ratifiée.
- La Convention est un vaste traité sur les droits fondamentaux, qui affirme l'égalité des femmes dans l'exercice des droits politiques, économiques, sociaux, culturels et civils. Elle porte notamment sur des secteurs aussi diversifiés que l'accès des femmes aux services de santé, l'emploi, les droits génésiques, l'éducation et les droits civils, juridiques et politiques.
- Tous les quatre ans, les États membres sont censés soumettre un rapport au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et indiquer les mesures prises afin d'appliquer la Convention. Au cours de ses discussions avec les représentantes et représentants des États, le Comité peut formuler des recommandations sur la façon de surmonter les obstacles et déterminer des secteurs d'intervention.
- Condition féminine Canada coordonne la production de la section du gouvernement fédéral des rapports du Canada sur la Commission. Le Canada a soumis son troisième rapport en 1992 et son quatrième en 1995. Ils ont tous deux été présentés au Comité en 1997. Le cinquième rapport du Canada sur la Commission, qui porte sur la période 1994-1998, a été soumis au début de 2002 ([http://www.pch.gc.ca/ddp-hrd/docs/cedaw\\_f.shtml](http://www.pch.gc.ca/ddp-hrd/docs/cedaw_f.shtml)).
- Le Protocole facultatif de la Commission (<http://www.un.org/french/documents/ga/res/54/54r004f.pdf>) est un nouvel instrument international important de défense des droits fondamentaux des femmes, qui est entré en vigueur en décembre 2000. Il prévoit deux procédures. La première est une procédure de communication qui permet aux femmes ou aux groupes de femmes de signaler au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes les violations des droits protégés par la Convention. La seconde est une procédure qui permet au Comité d'enquêter sur les situations où l'on porte « gravement ou systématiquement atteinte » aux droits des femmes.

- Sur le plan international, le Canada a fortement appuyé l'adoption d'un Protocole facultatif efficace. Condition féminine Canada a travaillé avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère de la Justice avant et pendant les négociations avec les États membres des Nations Unies. Le Canada a contribué à l'atteinte d'un consensus en dépit de la vive opposition qui existait aux Nations Unies. Actuellement, le gouvernement fédéral consulte les provinces et les territoires au sujet de la position que le Canada doit adopter quant à la ratification du Protocole facultatif de la Commission.

### 3.3 Protocole des Nations Unies sur la traite des personnes

- Le 14 décembre 2000, le Canada a signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (<http://www.un.org/french/documents/ga/res/55/a55r025f.pdf>) et deux protocoles qui en découlent, en l'occurrence le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole sur la traite) (<http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/resins.htm>) et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (Protocole contre le trafic illicite) (<http://www.un.org/Depts/dhl/resguide/resins.htm>). La nouvelle convention et les protocoles connexes entreront en vigueur lorsqu'ils auront été ratifiés par 40 pays.
- Condition féminine Canada a fait preuve de leadership en amenant la question de la traite des personnes à l'avant-scène au palier fédéral. En ce qui concerne la traite des femmes, le Ministère appuie l'intégration d'une démarche axée sur les droits fondamentaux à une démarche axée sur la justice pénale.
- De concert avec Citoyenneté et Immigration Canada, Condition féminine Canada assume la présidence du Comité interministériel chargé de coordonner la position du Canada pour les négociations ayant trait aux Protocoles des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. Le coprésident du Comité interministériel est le Secrétariat à la migration clandestine de Citoyenneté et Immigration Canada. Condition féminine Canada continuera de mettre l'accent sur ce secteur crucial et de collaborer avec ses partenaires d'autres ministères afin de prendre des mesures concertées et d'élaborer des stratégies dans le but de contrer cette odieuse activité.

### 4. ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

[http://www.oas.org/default\\_fr.htm](http://www.oas.org/default_fr.htm)

- Dans les Amériques, le principal mécanisme d'examen des questions de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes est la Commission interaméricaine des femmes (CIM) ([http://www.oas.org/default\\_fr.htm](http://www.oas.org/default_fr.htm)), organisme spécialisé de l'OEA créé en 1928. L'Assemblée des déléguées, qui a lieu tous les deux ans, regroupe des représentantes des 34 États membres de l'OEA et constitue l'instance suprême de la CIM. On y détermine les priorités et le plan d'action biennal de la CIM, et on y élit les sept membres du Comité exécutif.
- La déléguée principale du Canada à la CIM est la coordonnatrice de Condition féminine Canada. Le Canada siégeait au Comité exécutif de la CIM pendant la période 1992-1994 et il a été élu membre du Comité exécutif pour 2000-2002 à l'occasion de la dernière Assemblée annuelle des déléguées, qui a eu lieu du 15 au 17 novembre 2000. Le Canada a déposé son rapport national sur les progrès de la mise en oeuvre du Plan d'action stratégique de la CIM.

- Depuis que le Canada s'est fait élire membre du Comité exécutif de la CIM en novembre 2000, Condition féminine Canada et ses ministères partenaires ont eu l'occasion de jouer un rôle plus actif dans l'organisme, notamment en consolidant la CIM en tant que principale organisation politique assurant la promotion de l'égalité des sexes et la défense des droits fondamentaux des femmes dans l'hémisphère nord et en améliorant ses liens avec le Sommet des Amériques.
- Condition féminine Canada a joué un rôle de premier plan dans l'obtention d'un accord pour la première Réunion des ministres ou des hauts fonctionnaires chargés de l'établissement des politiques d'avancement de la femme des États membres de l'OEA, qui a eu lieu en avril 2000 à Washington, D.C. Le Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, de l'équité et de la parité hommes-femmes (PIA) ([http://www.oas.org/default\\_fr.htm](http://www.oas.org/default_fr.htm)) a été adopté à cette réunion et, par la suite, à la 30<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'OEA, qui a eu lieu en juin 2000.
- Pour les gouvernements, l'OEA et la CIM, le PIA constitue un programme d'action visant à intégrer le point de vue des femmes et celui des hommes à leurs programmes et activités. Il s'agit d'un programme global ouvert sur l'avenir qui vise à promouvoir les droits fondamentaux des femmes et l'égalité entre les sexes dans le système interaméricain.
- La prochaine Assemblée des déléguées de la CIM aura lieu en octobre 2002 en République dominicaine. Condition féminine Canada continuera de travailler avec des partenaires canadiens à l'avancement des dossiers prioritaires, dont la mise en oeuvre du PIA et des engagements convenus dans les Déclaration de Québec et Plan d'action (<http://www.nsi-ins.ca/fnsi/publications/index.html>) adoptés à l'occasion du troisième Sommet des Amériques.
- La prochaine Réunion des ministres ou des hauts fonctionnaires chargés de l'établissement des politiques d'avancement de la femme des États membres de l'hémisphère aura lieu en 2004.

## 5. SOMMET DES AMÉRIQUES

<http://www.summit-americas.org/>

- Le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des 34 pays démocratiques de l'hémisphère a eu lieu à Miami, (Etats-Unis), en 1994, et le deuxième, à Santiago (Chili), en 1998. L'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes étaient au nombre des principales questions abordées à Miami et à Santiago.
- À l'occasion du troisième Sommet des Amériques (tenu à Québec du 20 au 22 avril 2001), Condition féminine Canada, en collaboration avec d'autres ministères, s'est efforcé d'intégrer le point de vue des femmes et celui des hommes aux Déclaration de Québec et Plan d'action (<http://www.nsi-ins.ca/fnsi/publications/index.html>) et a rédigé des sections clés du document sur les résultats.
- On trouve dans la *Déclaration* et le *Plan d'action* un renouvellement des engagements en faveur de la protection des libertés et des droits fondamentaux des femmes ainsi que de la promotion de l'égalité entre les sexes. Des sections du *Plan d'action* portant sur les droits fondamentaux des femmes (section 2.4) et sur l'égalité des sexes (section 15) ont été avalisées.

## 6. ORGANISATION DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE (APEC)

<http://www.apecsec.org.sg/body.htm>

- L'APEC a été formée en 1989 en réponse à l'interdépendance croissante des économies de la région Asie-Pacifique. Alors qu'elle n'était au début qu'un groupe de dialogue comptant un nombre limité

de participants, l'APEC est devenue le principal véhicule régional servant à promouvoir une ouverture commerciale et la coopération économique des 21 économies membres.

- En 1997, les dirigeantes et dirigeants de l'APEC se sont engagés à intégrer les questions liées à l'égalité des sexes et à faire en sorte d'accroître la participation des femmes aux principales activités de l'organisation. Dans le cadre de cette initiative, la première Réunion ministérielle sur les femmes a eu lieu aux Philippines en 1998.
- En se fondant sur les recommandations de la Réunion ministérielle sur les femmes, un groupe de travail coprésidé par Condition féminine Canada a élaboré le *Cadre d'intégration des femmes dans l'APEC* (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/trade/canada-apec/women-f.asp>), qui a été adopté par les dirigeantes et dirigeants de l'APEC en 1999. Il est fondé sur les trois éléments interreliés que sont l'analyse comparative entre les sexes dans le cadre de l'élaboration des politiques, la collecte et l'utilisation de données ventilées selon le sexe et une plus grande participation des femmes à l'APEC.
- En 1999, le Groupe consultatif spécial pour l'intégration des sexes (GIS) a été créé pour dispenser des conseils sur l'égalité dans le cadre des réunions des hauts fonctionnaires et pour atteindre les objectifs précisés dans le Cadre. On a prolongé le mandat du GIS jusqu'à la fin de 2002 pour permettre au groupe de mener à terme les tâches qui lui ont été confiées et d'agir en tant que comité préparatoire en vue de la deuxième Réunion ministérielle sur les femmes, qui aura lieu au Mexique en septembre 2002.
- L'objectif de Condition féminine Canada au sein du GIS est de consolider le travail de l'APEC en reconnaissant les particularités de la vie des femmes et en tenant systématiquement compte des points de vue des femmes et des hommes dans l'atteinte des objectifs. L'APEC s'intéresse à des questions qui contribuent directement à l'avancement des principales priorités du Canada en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomie économique des femmes.
- Condition féminine Canada a pris en charge le projet de livre intitulé *Gender Mainstreaming. Good Practices from the Asia Pacific Region* (<http://www.nsi-ins.ca/fnsi/publications/index.html>), qui a été publié en juillet 2001. Il s'agit de l'une des activités prévues dans le cadre de la stratégie de mise en oeuvre du Cadre d'intégration des femmes dans l'APEC. L'ouvrage présente des exemples concrets d'intégration des considérations liées à l'égalité des sexes qui concernent directement les comités et groupes de travail de l'APEC.
- À la deuxième Réunion ministérielle sur les femmes (septembre 2002), Condition féminine Canada aura pour principal objectif de faire inclure dans la déclaration ministérielle des recommandations fermes permettant de relancer le processus d'intégration de l'égalité entre les sexes dans les activités de l'APEC et d'obtenir un engagement à cet égard. Le Ministère cherchera également à faire adopter des mécanismes institutionnels et de suivi viables pour assurer la poursuite de la mise en oeuvre du Cadre d'intégration des femmes dans l'APEC.
- Le Canada a aussi largement contribué à la formation du Réseau des femmes dirigeantes (RFD), organisme de l'APEC qui se réunit tous les ans depuis 1996 et dont la 7<sup>e</sup> réunion annuelle aura lieu au Mexique en août 2002.

## 7. COMMONWEALTH

<http://www.thecommonwealth.org>

- Étant l'un des membres fondateurs du Commonwealth en 1931, le Canada s'est toujours efforcé de prendre des mesures pour promouvoir une saine gouvernance et le respect des valeurs politiques

fondamentales. À cette fin, il a joué, en 1991, un rôle de premier plan dans la négociation de la *Déclaration d'Harare* (<http://www.rcscanada.org/branch1/harare.html>), qui fait de l'égalité des femmes l'un des principes fondamentaux du Commonwealth.

- Le Canada a reçu une reconnaissance spéciale pour ses efforts destinés à assurer l'inclusion des priorités en matière d'égalité des sexes lors de la réunion de 1999 des chefs de gouvernement du Commonwealth, tenue à Durban (Afrique du Sud). Dans le *communiqué de Durban* ([http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign\\_policy/commonwealth/Communique\\_de\\_Durban-fr.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/commonwealth/Communique_de_Durban-fr.asp)), les chefs de gouvernement ont réaffirmé que l'égalité entre les sexes était une des pierres angulaires de l'égalité entre les êtres humains et ont demandé instamment aux pays membres de renforcer leurs appareils nationaux permettant de mettre en oeuvre l'égalité entre les sexes. Pendant cette même réunion, ils ont approuvé la version actualisée du plan d'action du Commonwealth sur les femmes et le développement *Update to the Commonwealth Plan of Action on Gender and Development (2000-2005)* (<http://www.thecommonwealth.org/gender/index1.htm>), qui a été présentée comme une contribution spéciale au processus de Beijing +5 des Nations Unies en juin 2000.
- La Sixième Réunion des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine s'est déroulée en Inde en avril 2000. Les ministres devaient y convenir de stratégies pour mettre en oeuvre la version actualisée du plan d'action du Commonwealth sur les femmes et le développement (2000-2005). Les discussions ont porté sur des enjeux variés, dont l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques macroéconomiques et la mondialisation, les droits fondamentaux de la femme, les conflits et la paix, la participation à la vie politique et le VIH/sida. Le Canada a présenté un document intitulé *L'intégration des enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes au Canada* (<http://www.swc-cfc.gc.ca/publish/international/011220-international-f.html>).
- Le Canada a répondu au questionnaire du rapport de 2001 du secrétaire général du Commonwealth sur la mise en oeuvre du plan d'action du Commonwealth sur les femmes et le développement de 1995 et sa version actualisée (2000-2005) (*Questionnaire for the 2001 Report by the Commonwealth Secretary-General regarding Implementation of the 1995 Commonwealth Plan of Action on Gender and Development & Update (2000-2005)*). Les rapports périodiques portant sur la mise en oeuvre de la version actualisée du plan constituent un important outil de suivi. Ils permettent aussi aux gouvernements membres du Commonwealth de faire part de leurs expériences et des leçons tirées des efforts déployés pour réaliser l'égalité. Les rapports compilés dans la série *Learning by Sharing* se trouvent à la page « Gender » du site Web du Commonwealth.
- La prochaine réunion des ministres responsables de la condition féminine aura lieu en 2003 aux Fidji.

## 8. ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-0-nodirectorate-no-no-no-0--no-,00.html>

- L'OCDE sert à ses 29 pays industrialisés membres de tribune pour la réalisation de recherches, la tenue de discussions et l'élaboration de politiques économiques et sociales.
- Le Canada s'efforce constamment d'intégrer dans les activités de l'OCDE des perspectives qui tiennent compte des différences entre les sexes. Il appuie les tentatives visant à accroître, au sein de l'OCDE et parmi les pays membres, la sensibilisation à la nécessité d'intensifier l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans toute la structure de l'OCDE.
- En 1998, l'OCDE s'est engagée à entreprendre l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes, et Condition féminine Canada a travaillé en collaboration avec le ministère des Affaires

étrangères et du Commerce international et en partenariat avec plusieurs pays pour repérer les mesures et les outils nécessaires à cette intégration dans toute la structure de l'OCDE.

- En juillet 2001, le Conseil de l'OCDE a adopté des recommandations sur l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes et sur l'égalité des chances. Il a créé un poste de coordonnateur de l'égalité entre les sexes ayant, pendant une année, le mandat de promouvoir et de coordonner la mise en oeuvre de ces recommandations. Condition féminine Canada apporte une contribution volontaire à ce nouveau poste.
- En 2000, des porte-parole de Condition féminine Canada ont assisté à une conférence internationale de l'OCDE intitulée *Compétitivité et croissance : intégration des questions d'égalité homme-femme* et organisée en collaboration avec le Conseil nordique des Ministres. Ils y ont présenté le document *L'intégration des enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes au Canada* (<http://www.swc-cfc.gc.ca/publish/international/011220-international-f.html>).
- En novembre 2000, la secrétaire d'État (Situation de la femme) a assisté à la 2<sup>e</sup> Conférence de l'OCDE sur « Les femmes entrepreneurs à la tête de PME : pour une participation dynamique à la mondialisation et à l'économie fondée sur le savoir », en compagnie de gens d'affaires canadiens de renom. Cela permis de mieux cerner les enjeux et les politiques liés à la participation des femmes propriétaires d'entreprises à l'économie mondiale.

## 9. LA FRANCOPHONIE

<http://www.francophonie.org/oif.cfm>

- La Francophonie est une tribune favorisant un dialogue politique et des échanges entre les pays qui utilisent le français comme langue courante, mais qui ont des patrimoines socioculturels variés. Le Canada est l'un des 55 États membres de la Francophonie. Depuis la création de la Francophonie, en 1986, il a grandement favorisé l'intégration des questions d'intérêt pour les femmes dans les activités de l'organisation.
- Sur le plan politique, le Canada a appuyé des résolutions présentées lors de sommets de la Francophonie qui visent à ce qu'on tienne compte du point de vue des femmes et de celui des hommes dans l'élaboration des politiques et des programmes gouvernementaux. Lors du VIII<sup>e</sup> sommet, qui a eu lieu à Moncton (Nouveau-Brunswick), en septembre 1999, le Canada a appuyé le *Plan d'action du Sommet* (<http://www.francophonie.org>), qui réitérait l'égalité des femmes et encourageait l'établissement d'instruments juridiques destinés à mieux défendre les droits fondamentaux des femmes. La Francophonie a alors annoncé son intention de tenir une conférence sur les questions qui intéressent les femmes.
- Condition féminine Canada a travaillé avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et avec d'autres ministères fédéraux pour se préparer à la première Conférence des femmes de la Francophonie, intitulée « Femmes, pouvoir et développement », qui a eu lieu au Luxembourg en février 2000. La secrétaire d'État (Situation de la femme) faisait partie de la délégation canadienne, qui comptait aussi des porte-parole d'organisations non gouvernementales. Le Ministère a présenté le document intitulé *L'intégration des enjeux liés aux rapports sociaux entre les sexes au Canada* (<http://www.swc-cfc.gc.ca/publish/international/011220-international-f.html>), qui a été bien accueilli par les autres délégations.
- Pendant les négociations de la *Déclaration de Luxembourg* (<http://www.francophonie.org/frm/actions/frm.html>), le Canada a réussi à faire employer un langage non sexiste dans la déclaration et a mené campagne afin de faire inclure l'expression « analyse comparative entre les sexes » pour la première fois dans un document officiel de la Francophonie. Le

Canada a atteint ses objectifs pour la conférence, car la déclaration renforce l'importance de l'égalité des femmes comme élément fondamental des droits de la personne, respecte la diversité, cherche à éliminer la violence à l'endroit des femmes et désigne des mesures pouvant améliorer la position des femmes au sein des institutions.

- La *Déclaration de Luxembourg* a été soumise à la séance de Beijing +5 des Nations Unies en juin 2000 en tant que contribution reflétant les efforts des États membres de la Francophonie pour renforcer les principes énoncés dans le *Programme d'action* de Beijing de 1995.
- Condition féminine Canada s'occupe de près du suivi à donner à la *Déclaration de Luxembourg* en siégeant à un groupe international de spécialistes qui a rédigé un document sur les concepts et la terminologie de l'égalité des sexes et des droits des femmes, engagement contenu dans la déclaration. Ce document devrait être publié par l'Agence internationale de la Francophonie en 2002.

## 10. CONSEIL DE L'EUROPE

<http://www.coe.int/portalT.asp>

- Le Conseil de l'Europe est un organisme international composé de 41 États européens. Il vise principalement à renforcer la démocratie, les droits de la personne et les règles de droit dans les États membres. Le Canada a actuellement le statut d'observateur au sein du Conseil. Il participe, dans la mesure du possible, aux réunions du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) et il assiste à des conférences sur le sujet.
- Par exemple, Condition féminine Canada était représentée à la conférence de 1999 ayant pour thème « L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : une chance pour le 21<sup>e</sup> siècle », tenue à Athènes, en Grèce. Afin d'alimenter la discussion entre les États membres du Conseil de l'Europe, le Canada a parlé de ses politiques et de ses expériences en matière d'intégration au processus décisionnel des considérations liées à l'égalité entre les sexes.
- Le Conseil de l'Europe tiendra sa 5<sup>e</sup> Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes les 20 et 21 juin 2002. Le thème principal de la conférence sera « La démocratisation, la prévention des conflits et la construction de la paix : perspectives et rôles des femmes ».

## 11. PROJET METROPOLIS

<http://www.international.metropolis.net>

- Le projet Metropolis est un forum international pour la recherche et le développement de politiques publiques sur la migration et l'intégration des immigrantes et immigrants dans les villes. Il se compose de partenariats nationaux et internationaux. Le Canada y participe grâce au soutien financier de plusieurs ministères et organismes fédéraux, dont Condition féminine Canada. Une part du financement canadien est consacrée à la recherche sur les questions liées à l'immigration selon une perspective qui tient compte des différences entre les sexes.
- Au Canada, le projet Metropolis a donné naissance à quatre Centres d'excellence pour la recherche en immigration et en intégration. Un cinquième de ces centres universitaires verra le jour, et Condition féminine Canada y appuie l'établissement d'une spécialisation en recherche comparative entre les sexes.

- La quatrième conférence internationale Metropolis, tenue à Washington, D.C., en 1999, comportait un atelier financé et dirigé par Condition féminine Canada et par Citoyenneté et Immigration Canada qui avait pour thème le « Trafic des femmes : équilibre entre droits de la personne et justice pénale ».
- La cinquième conférence internationale Metropolis, tenue à Vancouver (Colombie-Britannique), en 2000, comportait aussi un atelier financé et dirigé par Condition féminine Canada, qui s'intitulait *Trafic de femmes et élaboration de politiques publiques*. Le Ministère a également participé à la sixième conférence internationale Metropolis, tenue à Rotterdam en octobre 2001.
- Condition féminine Canada continue de travailler à l'échelon international au sein du projet Metropolis pour promouvoir la recherche et l'analyse comparatives entre les sexes ainsi que la sensibilisation aux expériences particulières vécues par les immigrantes et les migrantes. Cette activité va de pair avec son travail au sein du comité directeur du volet national du projet Metropolis et avec la planification de conférences.
- Grâce aux efforts de Condition féminine Canada et de partenaires du Canada et de la Norvège, les considérations liées à l'égalité entre les sexes seront le thème général de la septième conférence internationale Metropolis, qui aura lieu à Oslo en septembre 2002, de même que le sous-thème d'ateliers tenus simultanément. Le Ministère organisera un atelier sur les considérations liées à l'égalité entre les sexes et les politiques de migration et d'intégration, au cours duquel un groupe international de spécialistes discutera des meilleures façons de prendre en considération les différences entre les sexes dans les politiques, les programmes et les processus législatifs relatifs à l'immigration ou à l'accueil d'immigrantes et d'immigrants.